

DECLARATION PUBLIQUE D'INTERETS

Nom : CHEVALDONNÉ

Prénom : PIERRE

ADRESSE PROFESSIONNELLE OU PERSONNELLE

Organisme employeur : CNRS

Adresse : IMBE - Station Marine d'Endoume, Rue de la Batterie des Lions

Code postal et ville : 13007 MARSEILLE

INTERETS (période concernée: les 3 années précédant la signature de la déclaration)

Lien(s) durable(s) ou permanent(s) avec des entreprises, établissements, sociétés ou toute autre structure liée à l'entreprise ALTEO (sont concernés ici les liens du type contrat de travail: CDD, CDI, associé, dirigeant, participant à un organe décisionnel, etc. visant à l'élaboration de produits ou prestations entrant dans le champ de compétence du CSIRM)

Lien(s) ponctuel(s) avec un secteur d'activité et/ou des entreprises, établissements, sociétés ou toute autre structure liée à l'entreprise ALTEO (sont concernés ici les travaux scientifiques, essais, rapports d'expertise, etc. dont les produits ou prestations entrent dans le champ de compétence du CSIRM ; a minima mentionner le secteur d'activité concerné):

Lien(s) avec des associations (sont concernées ici les associations dont les activités entrent dans le champ de compétence du CSIRM et au sein desquelles vous détenez un mandat):

..... Membre du Conseil Scientifique et d'Administration du FIS

..... Parisodome

Autres liens éventuels susceptibles de créer de votre point de vue des conflits d'intérêts:

Je soussigné(e) (nom et prénom) Chevaldonné Pierre déclare sur l'honneur que, à ma connaissance, tout intérêt direct ou indirect de nature à porter atteinte à l'objectivité dont je dois faire preuve dans le cadre de mes mandats sont énumérés ci-dessus.

Je m'engage en outre, en cas de modification des intérêts ci-dessus ou du fait de l'acquisition d'intérêts supplémentaires devant être portés à la connaissance du CSIRM, à les déclarer.

Fait à Marseille, le 11 mai 2016 Signature:



CHARTRE DE DEONTOLOGIE ET DECLARATION D'INTERÊTS

Je soussigné(e) (nom et prénom)..... Chevaldonné Pierre

Membre du collège des experts scientifiques et techniques du Comité de Surveillance et d'Information sur les Rejets en Mer (CSIRM) des effluents de l'usine d'alumine de Gardanne, m'engage à mettre en application les principes de déontologie énoncés ci-dessous. Ces règles de déontologie applicables aux membres du comité garantissent le respect des obligations d'indépendance, de secret professionnel et de réserve. Elles visent également à éviter le conflit d'intérêt pouvant naître d'une situation dans laquelle les liens directs ou indirects d'un membre du comité seraient susceptibles d'influencer l'exercice impartial et objectif de l'expertise confiée. Ces règles sont les suivantes :

- ✓ Remplir de manière sincère la déclaration d'intérêts dont le formulaire est joint à la présente charte mentionnant les liens d'intérêt qui me concernent, directement ou indirectement, avec des entreprises, établissements, sociétés, organismes, associations dont les prestations, produits, services conseils ou objets entrant dans le champ de compétence du CSIRM. J'accepte que cette déclaration soit rendue publique et consultable sur les sites internet de la DREAL PACA et du Parc National des Calanques ;
- ✓ Actualiser cette déclaration d'intérêt de ma propre initiative, dès qu'un changement est susceptible de modifier significativement la déclaration antérieure ;
- ✓ En cas de conflit d'intérêt en lien avec un sujet traité, je garde toute latitude pour participer aux débats. Je m'abstiens de toute intervention dans l'élaboration de l'avis rendu par le CSIRM ;
- ✓ Ne pas faire état en dehors du CSIRM du contenu des débats et des informations, documents, données dont j'aurais pu avoir connaissance au cours des travaux d'élaboration des avis et des recommandations et qui n'ont pas été retranscrits dans les avis officiels rendus par le comité, ou qui ne sont pas déjà rendus publics par ailleurs ;
- ✓ Ne faire valoir ma qualité de membre du CSIRM sur aucun document professionnel à usage commercial (proposition de service, papier à lettre, carte de visite...) sauf accord écrit du Président du CSIRM ;
- ✓ Ne pas m'exprimer au nom du CSIRM, au-delà du contenu et des conclusions des avis du comité déjà rendus publics, sauf si j'ai été dûment mandaté(e) à cet effet par le Président du CSIRM ;
- ✓ Ne pas laisser le doute, si je m'exprime en mon nom personnel, quant au fait que je ne parle pas au nom du CSIRM pour lequel je contribue à la remise d'un avis ou de recommandations.

Le 11/5/2016

Signature

